

Délibération 41/2023 bis

Annule et remplace le précédente 41/2023

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le vingt novembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Yvon PERROT, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : Corinne COURCIER pouvoir à Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Fan LAVOISÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Fan LAVOISÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2023

OBJET : Révision du prix des concessions au cimetière et espace cinéraire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le prix des concessions au cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2042 :

- Concession cinquantenaire 240 €
- Concession trentenaire 180 €

Le tarif des superpositions est le suivant :

- Dans les concessions perpétuelles..... 130 €
- Dans les concessions cinquantenaires 120 €
- Dans les concessions trentenaires 96 €

Espace cinéraire :

Délibération 41/2023 bis

Annule et remplace le précédente 41/2023

- Durée 15 ans 70.00 €
- Durée 30 ans 100.00 €
- Durée 50 ans..... 120.00 €.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jacques RIVIERE

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-préfecture le 09/01/2024

Et affichage le 09/01/2024

AUNAY SOUS CRECY, 09/01/2024